



Votre Service de Prévention  
et de Santé au Travail à vos côtés

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL  
DE L'ÉTAT DE SANTÉ



## La visite à la demande

Inclus dans l'offre socte

### La visite à la demande, pour quoi faire ?

#### Offrir

une possibilité permanente de rencontre avec un professionnel de santé au travail en complément du suivi de l'état de santé périodique.

#### Anticiper et prendre en charge

de manière précoce, les difficultés rencontrées par le travailleur, en lien avec sa santé.

#### Proposer

un accompagnement personnalisé au travailleur.

#### Sensibiliser

le salarié et l'employeur sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

### La visite à la demande, comment ça se passe ?

#### Une visite à la demande du travailleur, de l'employeur ou du médecin du travail

Indépendamment des examens d'aptitude à l'embauche et périodiques ainsi que des visites d'information et de prévention, le travailleur bénéficie, à sa demande ou à celle de l'employeur, d'un examen par le médecin du travail ou par un autre

professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire. Le médecin du travail peut également organiser une visite médicale pour tout travailleur le nécessitant. À l'issue de la visite à la demande, le médecin du travail peut se rapprocher de l'employeur afin de mettre en place, le cas échéant, les aménagements nécessaires au maintien dans l'emploi du salarié. Une étude du poste de travail peut être réalisée pour rechercher les solutions les plus adaptées à la situation du travailleur et de l'entreprise (équipements ergonomiques, horaires de travail...).

#### Quels motifs peuvent donner lieu à une visite à la demande ?

Le travailleur peut solliciter une visite à la demande pour évoquer **tout problème de santé** (physique ou psychologique) qui serait en relation avec son travail ou qui pourrait retentir sur celui-ci. Cette demande est faite dans l'objectif d'engager une démarche de prévention et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. La demande de visite

par le travailleur ne peut motiver aucune sanction.

L'employeur peut également demander cette visite **lorsqu'un salarié présente des difficultés** qui peuvent être en lien avec sa santé et qui peuvent affecter son travail. Plusieurs signaux d'alerte peuvent inciter l'employeur à effectuer cette démarche : arrêts de travail répétés, arrêt longue maladie, difficultés rencontrées au poste, etc.

Le médecin du travail peut aussi organiser une visite à sa demande, parce qu'il estime nécessaire de réaliser une rencontre, en vue de mieux préserver la santé du travailleur, sans qu'il n'ait à justifier du motif auprès de l'employeur.

#### Les modalités pratiques de la visite à la demande

La visite à la demande est demandée à tout moment, en dehors des situations d'arrêt de travail. Le temps et les frais de transport nécessités par cette visite et par les éventuels examens complémentaires sont pris en charge par l'employeur. Le contenu de toutes les visites est confidentiel.

### Qui est concerné par la visite à la demande ?

Tous les travailleurs peuvent bénéficier d'une visite à la demande.



Pour plus d'informations sur la visite à la demande, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

ASMIS

77, rue Debaussaux - 80001 AMIENS CEDEX 1  
contact@asmis.net - www.asmis.net

# NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail  
des équipes et des moyens près de chez vous



Un centre mobile se déplace dans  
les entreprises éloignées d'un centre fixe



## SOMME OUEST

**ABBEVILLE**  
Rue Ventôse  
ZAC des Deux Vallées  
80100 ABBEVILLE  
Tél : 03 22 24 04 45

**BEAUCAMPS-LE-VIEUX**  
Centre Social  
Secrétariat assuré par le centre de Dury  
10 rue Pierre Gaudefroy  
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

**WOINCOURT**  
11 rue du Chevalier de la Barre  
80520 Woincourt  
Tél : 03 22 60 21 69

## SOMME NORD-EST

**PÉRONNE**  
19 rue Saint-Jean – BP 10202  
80205 PERONNE CEDEX  
Tél : 03 22 84 19 40

**ALBERT**  
2 rue d'Aveluy – BP 40049  
80049 ALBERT CEDEX  
Tél : 03 22 75 21 55

**CHAULNES**  
46 rue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
Tél : 03 22 83 97 58

## SOMME NORD

**DOULLENS**  
13 boulevard Ernest Dehée  
80600 DOULLENS  
Tél : 03 22 77 29 68

**FLIXECOURT**  
Centre Médical  
Secrétariat assuré par le siège  
Rue de la Catiche  
80420 FLIXECOURT  
Tél : 03 22 54 58 00

## AMIENS MÉTROPOLE

**AMIENS –SIÈGE SOCIAL**  
77 rue Debaussaux  
Accès par le quai Charles Tellier  
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1  
Tél : 03 22 54 58 00

**ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)**  
68 rue de Poulainville  
80080 AMIENS  
Tél : 03 22 44 11 94

**BOVES**  
Cité des Métiers  
Boulevard Michel Strogoff  
80440 BOVES  
Tél : 03 22 47 01 40

**DURY**  
Chemin rural de la Croix Blanche  
Centre Oasis – Bât les Tulipiers  
80480 DURY  
Tél : 03 22 47 84 70

## SOMME SUD-EST

**ROYE**  
3 rue de Montdidier  
80700 ROYE  
Tél : 03 22 87 07 86

**HAM**  
11 rue du Grenier à Sel  
80400 HAM  
Tél : 03 23 81 11 81

**MOREUIL**  
37 rue du 8 août 1918  
80110 MOREUIL  
Tél : 03 22 54 08 31

**NESLE**  
28 rue de la Vierge  
80190 NESLE  
Tél : 03 22 88 37 40



55 cabinets médicaux répartis sur 16 sites du département  
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS



[www.asmis.net](http://www.asmis.net)